

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-3413

présenté par

M. Aurélien Taché, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	20 000 000	0
Diplomatie culturelle et d'influence	0	20 000 000
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI souhaite augmenter les moyens mis en place pour permettre la rénovation des infrastructures de l'État à l'étranger.

Qu'il s'agisse des ambassades, consulats ou de l'Agence de l'enseignement français à l'étranger (AEFE), plusieurs bâtiments sont en mauvais état.

Les Français de l'étranger doivent pouvoir être bien reçus dans les infrastructures de l'Etat à l'étranger. Il ne peut y avoir de rupture d'égalité entre les Français qui se trouvent dans le territoire national et ceux qui vivent à l'étranger. L'importance de cette politique s'explique également par le fait que certains de ces bâtiments accueillent des élèves. Il est donc de la mission du gouvernement de leur garantir des conditions d'études optimales.

Le projet annuel de performances de la mission Action extérieure de l'Etat pour 2026 prévoit des crédits à hauteur de 52,7 millions d'euros pour l'« entretien et maintenance », ainsi que pour l'« entretien lourd à l'étranger », de l'immobilier de l'Etat à l'étranger. Nous proposons donc d'abonder ces crédits de 20 millions d'euros.

Selon les règles de recevabilité imposées par l'article 40 de la Constitution, il convient dès lors de permettre une adaptation de l'immobilier français à l'étranger en augmentant de 20 millions d'euros les AE et CP de l'action 07 « Réseau diplomatique » du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde », en provenance de l'action 08 « Appui au réseau culturel et de coopération » du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence ». Nous appelons le gouvernement à lever le gage.